

Journée régionale des SOS

Amélioration de l'accès aux SOS dans
les Hauts-de-France

Péronne

Organisation des soins de support en ville : point d'actualité et priorités Hauts de France

Jeudi 28 mars 2019

ONCO

HAUTS-DE-FRANCE
RÉSEAU RÉGIONAL DE CANCÉROLOGIE



Les soins oncologiques de support

Orientations nationales et régionales

Plan cancer 3: 2014-2019

Préserver la qualité de vie = deuxième ambition du plan cancer 3

- Objectif d'améliorer la qualité de vie par l'accès aux soins de support



↳ Rapport INCa

↳ Instruction nationale du 23 février 2017 relative à l'amélioration de l'accès aux soins de support des patients atteints de cancer



PRS 2 Hauts de France 2018-2023

- Objectif 4 du parcours cancer: Améliorer la qualité de vie des malades



↳ Déclinaison des orientations nationales

↳ Favoriser l'accès aux soins de support en ville

↳ Priorisation de trois SOS: l'accès à la préservation de la fertilité, la prise en charge de la douleur, l'accompagnement social

Les soins oncologiques de support

Rappel du cadre réglementaire

– Les activités de cancérologie sont soumises à autorisation définies par décret ([Décrets n°2007-388/n° 2007-389 du 21 mars 2007](#)).

Les activités sont cadrées par :

- des seuils d'activité
- des critères d'agrément propres à chaque activité
- 6 critères transversaux de qualité
 - la mise en place du dispositif d'annonce
 - l'organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire ;
 - la remise à la personne malade d'un Programme personnalisé de soins
 - le suivi des référentiels de bonnes pratiques clinique
 - l'accès pour la personne malade aux traitements innovantes et aux essais cliniques
 - l'accès pour la personne malade à des soins de support

Les soins oncologiques de support

Rappel du cadre réglementaire

L'établissement autorisé en cancérologie doit disposer d'une organisation qui assure à chaque patient « *l'accès aux soins et aux soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie, notamment la prise en charge de la douleur, le soutien psychologique, le renforcement de l'accès aux services sociaux et, s'il y a lieu, la démarche palliative* » (décret 2007-388).

→ L'organisation des soins oncologiques de support est une obligation réglementaire.

→ L'organisation des soins oncologiques de support en intra hospitalier relève des établissements de santé autorisés qui perçoivent des financements ad hoc (MIG AQTC)

Les soins oncologiques de support

Rappel du cadre réglementaire

Instruction DGOS du 23 février 2017 définit de nouvelles organisations pour les soins oncologiques de support

1) Redéfinition du panier des Soins Oncologiques de Support (SOS)

2007

- la prise en charge de la douleur
- le soutien psychologique
- l'accès aux services sociaux
- la démarche palliative

2017

- la prise en charge de la douleur
- le soutien psychologique
- l'accès aux services sociaux
- la démarche palliative
- le suivi nutritionnel
- l'APA l'activité physique adaptée,
- les conseils d'hygiène de vie
- le soutien psychologique des proches et des aidants,
- le soutien à la mise en œuvre de la préservation de la fertilité
- la prise en charge des troubles de la sexualité
- deux techniques : l'hypno-algésie et l'analgésie intrathécale

Les soins oncologiques de support

Rappel du cadre réglementaire

Instruction DGOS du 23 février 2017 définit de nouvelles organisations pour les soins oncologiques de support

2) définit des objectifs d'organisation pour les SOS

- Garantir la lisibilité de l'offre en soins de support
- Recenser l'offre existante
 - **Annuaire des ressources**
- Veiller à la mutualisation des SOS en s'appuyant notamment sur les GHT
 - **Projet médical GHT/CPOM des établissements**
- Adapter le maillage territorial en repensant l'offre en SOS à l'échelle des territoires de santé
- Solliciter la montée en charge des SOS en ville
 - **Dispositif régional des Espace Ressources Cancer**
- Organiser une gradation de l'offre en SOS (expertise / proximité)
 - **Référentiel d'orientation SOS**

Les Espaces Ressources Cancers

Un dispositif Hauts de France

- **Création des ERC en 2008 dans le cadre du Plan cancer 1**
 - Initiative régionale ≠ action du Plan cancer
 - Objectif: répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des malades et de leurs proches
 - Dispositif co-financé ARS / Conseil régional en ex-Nord Pas de Calais

- **Publication de l'Instruction 2017 + régionalisation Hauts de France :**
 - ↳ Restructuration du dispositif ERC tel qu'il existait en ex-Nord Pas de Calais
(restructuration des missions et des zones d'intervention)
 - ↳ Extension du dispositif à toute la région

- **Enjeux ARS Hauts de France**
 - Veiller à l'équité d'accès aux SOS → un accès ERC par zonage d'activité de soins
 - Principe de subsidiarité: Ne pas se substituer aux SOS intra hospitaliers mais créer des dispositifs complémentaires
 - Organiser un accès gradué des SOS selon l'expertise requise

Les Espaces Ressources Cancers

Le cadre de mission

- **des structures de proximité dont les missions sont centrées sur la coordination des soins de support orientés vers la ville pour les malades atteints de cancer.**
- **Information et orientation des malades et de leurs proches aidants**
- **Evaluation des besoins en soins de support des malades au long de leur parcours ambulatoire en lien avec l'équipe médicale et soignante référente de chaque patient**
- **Organisation de l'accès aux soins de support des patients atteints de cancer et des proches au regard de leurs besoins**
 - **proposent des consultations et des prestations soins de support sur site et délocalisées ;**
 - **garantissent l'orientation adéquate des patients et de leurs proches vers des professionnels compétents**

Les Espaces Ressources Cancers

Le cadre de mission

L'activité des ERC est centrée sur les soins de supports suivants :

- le soutien psychologique des malades, des proches et des aidants
- l'activité physique adaptée (APA),
- l'accès aux services sociaux,
- les conseils d'hygiène de vie (nutrition)
- la prise en charge de la douleur
- les conseils d'hygiène de vie (alcool, tabac)
- La préservation de la fertilité,
- la prise en charge des troubles de la sexualité
- la démarche palliative

DGOS
2017

Gradation des SOS

=

Orientation vers
des structures
spécialisées

Auxquels s'ajoutent:

- la socio-esthétique
- la sophrologie
- l'accompagnement au maintien dans l'emploi

Les Espaces Ressources Cancers

Déploiement du dispositif

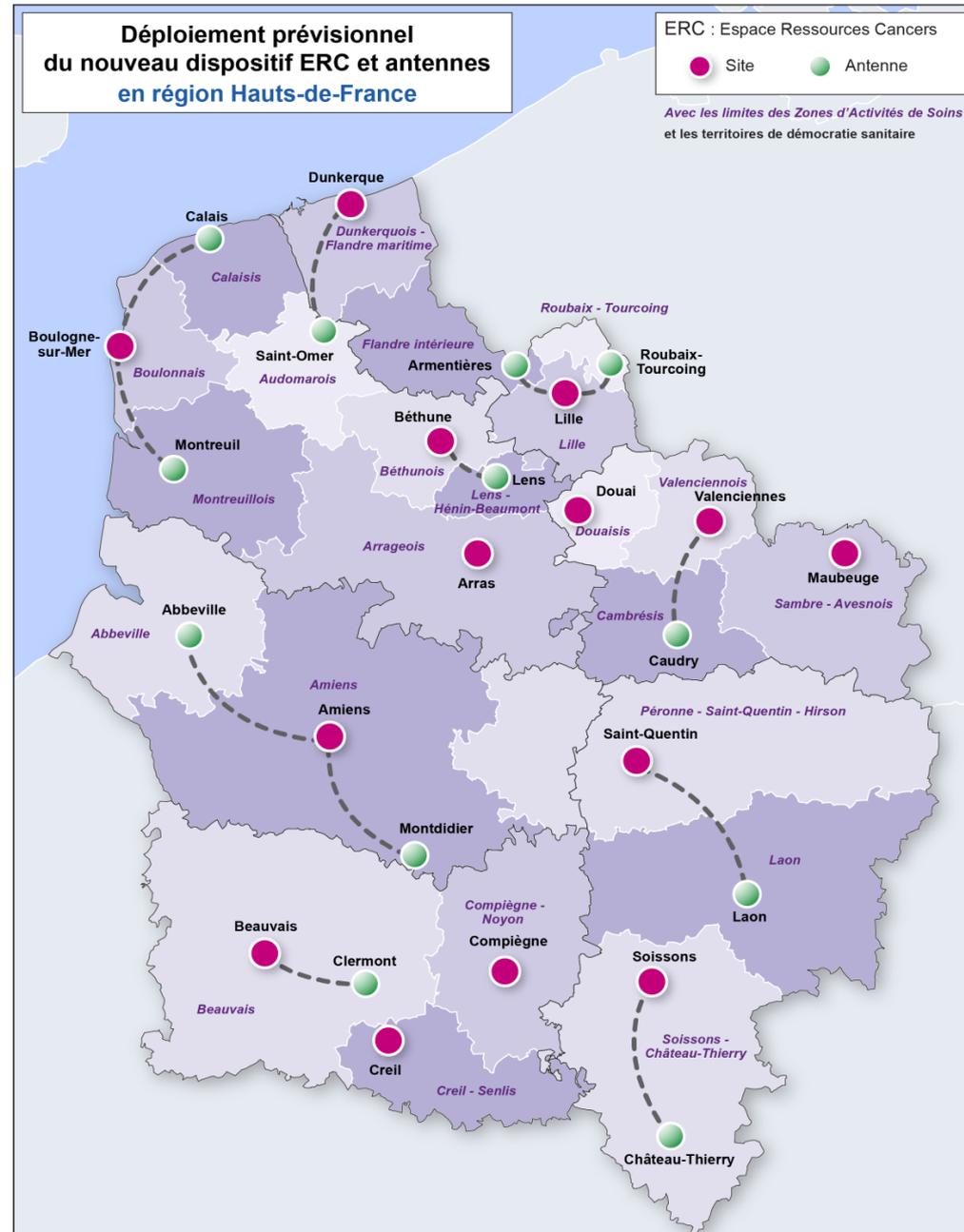
14 sites et 12 antennes

Une gradation des ERC en 5 niveaux selon :

- la file active minimale
- la couverture territoriale

Appel à candidatures
renouvelé chaque année

L'instruction commune entre le
Conseil régional et l'ARS.



Les Espaces Ressources Cancers

Modalités organisationnelles et financements

Gradation ERC		Modalités de fonctionnement		
Niveaux ERC	Critères de gradation	Vacations	Composition de l'équipe	Fléchage budgétaire
Niveau 5	<ul style="list-style-type: none">- Au moins deux antennes- Au moins 400 nouveaux patients/an	1000 heures	2,5 ETP ; soit : <ul style="list-style-type: none">- 1,5 ETP de coordonnateur- 1 ETP de secrétariat	140 000 €
Niveau 4	<ul style="list-style-type: none">- Au moins deux antennes- Au moins 200 nouveaux patients/an	800 heures	2 ETP ; soit : <ul style="list-style-type: none">- 1 ETP de coordonnateur- 1 ETP de secrétariat	120 000 €
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none">- Au moins une antenne- Au moins 200 nouveaux patients/an	800 heures	1,5 ETP ; soit : <ul style="list-style-type: none">- 1 ETP de coordonnateur- 0,5 ETP de secrétariat	100 000 €
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none">- Moins de 200 nouveaux patients/an	600 heures	1,5 ETP ; soit : <ul style="list-style-type: none">- 1 ETP de coordonnateur- 0,5 ETP de secrétariat	90 000 €
Niveau 1	<ul style="list-style-type: none">- Moins de 100 nouveaux patients/an	300 heures	1,3 ETP ; soit : <ul style="list-style-type: none">- 0,8 ETP de coordonnateur- 0,5 ETP de secrétariat	65 000 €

Les Espaces Ressources Cancers

Où en est-on?

- **Un premier appel à candidatures en octobre 2018 fléchés sur certains territoires**
- **Récapitulatif AAC ERC 2018**
 - **11 plateformes fléchées en 2018**
 - **16 dossiers reçus**
 - **7 projets retenus**
 - **5 projets à accompagner pour la prochaine fenêtre**
 - **1 projet déposé sur un territoire non fléché**
- **Un deuxième AAC en juin 2019 pour les territoires pré-fléchés et non pourvus**

Plateformes fléchées en 2018	
Sites	Antennes
Métropole Lilloise	Armentières_Roubaix
Amiens	Abbeville_Montdidier
Valenciennes	Caudry
Béthune	Lens
Dunkerque	Saint Omer
Boulogne	Calais_Montreuil
Arras	
Douai	
Creil	
Compiègne	
Maubeuge	

Les Espaces Ressources Cancers

Les suites à donner

Rappel: fin mars 2019, les territoires non dotés d'ERC

Un appel à candidature en octobre 2019 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2020 pour les territoires non dotés

Reconduction de l'AAC jusqu'à couverture régionale

Plateformes pressenties	
Sites	Antennes
Métropole Lilloise	Armentières_Roubaix
Amiens	Abbeville_Montdidier
Saint-Quentin	Laon
Valenciennes	Caudry
Béthune	Lens
Dunkerque	Saint Omer
Boulogne	Calais_Montreuil
Beauvais	Clermont
Arras	
Douai	
Creil	
Soissons	Château-Thierry
Compiègne	
Maubeuge	

Les Espaces Ressources Cancers

Conclusion

- **Un dispositif unique et une initiative Hauts de France**
- **Un projet co-porté par l'ARS et le Conseil régional**
- **Un dispositif tourné vers la ville au plus proche du domicile des patients en complémentarité des soins de support des établissements autorisés en cancérologie**
- **Financement de 1 270 000 €
(70% ARS / 30% Conseil régional)**